

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Vu pour vérification, approbation
 à charge du ... 1.89...03...01...01
 Inscrit sous poste ... 27... du 13.7.89
 Kigali, le ... 13...7-89
 Gestionnaire des crédits

17 JUL 1989

Nyirushuti Angise

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI

[Signature]

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet 1989
 en faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
Le Ministre			
NTASHAMAJE Antoine	: C.E.R.	: 4896/0205	: 50.418.- ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.- ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.853.- ✓
TOTAL			: 56.321.- ✓

Nous disons: CINQUANTE SIX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN FRANCS
 RWANDAIS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 14 JUL 1989

Gestionnaire des
 Crédits
 NIMANA Clémence

Gestionnaire des crédits
Nyirushuti Angise

OP 1204 du 19-7-89

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

[Signature]

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation
 à charge du ... 1... 89... 03... 07... 07...
 Inscrit sous poste 07... du ... 03.7.89
 Kigali, le 03.7.89
 Gestionnaire des crédits
Nyirushuti Anysie

Service de Cabinet

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet 1989
 en faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
Le Ministre			
NTASHAMAJE Antoine	: C.E.R.	: 4896/0205	: 50.418.-
GESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.853.-
TOTAL			: 56.321.-

Nous disons: CINQUANTE SIX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN FRANCS RWANDAIS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 14 JUL 1989

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
 Crédits
 NUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

p.o. La Sous-Gestionnaire des crédits
Nyirushuti Anysie

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Vu pour vérification, approbation
 à charge du A. 89. 03. 07. 07
 Inscrit sous poste 87 du 13. 7. 89
 Kigali, le 13. 7. 89
 Le Gestionnaire des crédits

Mw
Nyonsabanta Nyisie

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les
 suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet 1989
 en faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
Le Ministre			
NTASHAMAJE Antoine	: C.E.R.	: 4896/0205	: 50.418.-
GESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.853.-
TOTAL			: 56.321.-

Nous disons: CINQUANTE SIX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN FRANCS
 RWANDAIS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 14 JUL 1989

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
 Crédits
 NUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

pro la Sous-Gestionnaire des crédits
Mw
Nyonsabanta Nyisie

SERVICE : **CABINET**

Liste de Paie du mois de JULIEN 1999

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 P M	16 Soins Méd.	17 Total imposable	18 Taxe prof.	19 Net à payer	20 Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.											
1																			
2																			
3	KWASHAMAJE Antoine	73.150	15.7.99	-	-	73.150	4.167	73.150	4.167										
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	73.150	-	-	-	73.150	4.167	-	-	6	2195	2195	1463	50	150	70.805	16170	50.418	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPTANTE SIX MILLE HUIT CENT HUIT FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 1999:110:01:01:01

Inscrit sous poste du

KIGALI, le ... 7 juillet 1999

Le (La) Gestionnaire des Crédits,
 MUKISHYAMA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14

Pension patronale col. 12

Salaire brut col. 7

Colonne 9

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9

1.463

2.195

73.150

76.808

Le Responsable,

Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

ANTOINE KWASHAMAJE

po la sous-secrétaire des crédits

Munyundo Aloysie

SERVICE : **CARRIERS**

Liste de Paie du mois de

JUILLET 1999

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total imposable	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature	20		
							Pret pour constr.	avance sur trat.													
1																					
2																					
3	WASHAMAJE Antoine	73.150	15.07.99	-	-	73.150	4.167				6.2195	2195	1463	50	150	70.205	16170	50.418			
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
Total		73.150	-	-	-	73150	4.167	-	-	6	2195	2195	1463	50	150	70.205	16170	50.418			

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPTANTE SIX MILLE HUIT CENT SEPT FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ...

Inscrit sous poste ... du ...

KIGALI, le ... 7 juillet 1999

Le (La) Gestionnaire des Crédits:
WASHAMAJE Antoine

Cotisation risques prof. Col. 14

Pension patronale col. 12

Salaire brut col. 7

Colonne 9

1.463
 2.195
 73.150
 76.208

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine WASHAMAJE

po la son- les t'om main des crédits
Antoine WASHAMAJE
Responsable des Crédits